



Le mercredi 1^{er} juin 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le mercredi 25 mai 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : M. Jean Louis POPULAIRE.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, Mme Stéphanie BLONDEL (à partir de 19h17), M. Charles BEAUCHAMP, M. Eric MAQUET, Mme Martine PINHEIRO.

Représentés

M. Gilles COQUELLE donne pouvoir à M. Charles BEAUCHAMP, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE donne pouvoir à M. Charles BEAUCHAMP, M. Éric BRIDOUX donne pouvoir à M. Eric MAQUET.

Absente excusée

Mme Stéphanie BLONDEL (jusque 19h17)

Un enregistrement audio de la séance est effectué

SECRETARIAT DE SÉANCE

M. Jean Louis POPULAIRE est chargé d'assurer le secrétariat.

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2022 est adopté.

1. [URBANISME] – Révision du PLU : Modification du PADD

Après en avoir délibéré,

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 19 voix POUR, **APPROUVE** le PADD modifié.

2. [FONCTION PUBLIQUE] – RIFSEEP : Actualisation et intégration de l'IFSE Régie

Après en avoir délibéré,

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE ne participent pas au vote ;

Le Conseil Municipal, à 19 voix POUR, **DÉCIDE** :

- D'actualiser les plafonds de l'IFSE
- D'instaurer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) Régie :
- D'élargir les bénéficiaires au RIFSEEP :
 - Agents contractuels de droit public à temps complets, à temps non complet et à temps partiels de C
 - Agents en contrat à durée indéterminée à temps complet, non-complet ou partiel
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/06/2022.
- Que la présente délibération abroge la délibération n°1568 du 06 décembre 2018 relatives à la mise à jour du RIFSEEP.

3. [FONCTION PUBLIQUE] – Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'établir la liste des emplois concernée comme suit : La concession pour nécessité absolue de service

Emplois	Localisation	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien du camping municipal	Chemin. Des Biselles, 59151 Arleux	<ul style="list-style-type: none">- Camping ouvert 7j/7j, 24h/24h- Faire appliquer la réglementation- Assurer la sécurité et la sureté des usagers, contrôler les arrivées / départs, <p>L'agent peut être amené à intervenir à tout moment, y compris en dehors de ses horaires pour répondre aux besoins d'urgence liés à l'exercice de ses fonctions.</p>

- Des conditions d'occupation des logements de fonction

- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/06/2022

4. [FONCTION PUBLIQUE] – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De créer un poste d'adjoint technique à compter du 01/08/2022 afin d'assurer les missions suivantes :
 - Assurer l'entretien courant des espaces verts (désherbage, taille, tonte...)
 - Effectuer des petits travaux de maintenance (entretien des bâtiments communaux)
 - Entretien la voirie
 - Participer à l'organisation des manifestations de la commune (sécurité, installations mobiliers...)
 - Conduire des véhicules utilitaires légers
- De rédiger et annexer la fiche de poste correspondante ;
- De procéder au recrutement d'un agent dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique précitée et le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, pour assurer les missions qui lui seront confiées ;
- De modifier le tableau des effectifs

5. [INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] – Publication des actes des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune d'Arleux afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes (Evolution du site internet, des logiciels applicatifs et formation des agents) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Le Conseil municipal **DÉCIDE** de maintenir la publication des actes pris par la commune d'Arleux par affichage en mairie à compter du 1^{er} juillet 2022.

6. [INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] – Commission extra-municipale du commerce : Désignation d'un membre

Vu la démission du Conseil municipal de Madame Pascale COCKENPOT ;

Considérant qu'il convient de procéder à élection d'un nouveau membre ;

Sur candidature de M. Eric BRIDOUX ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au scrutin secret et procède au vote :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 22
- f. Majorité absolue 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRIDOUX Eric	22	Vingt-deux

Monsieur Eric BRIDOUX est élu membre de la commission extra-municipale du commerce.

7. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – PA05901519O0002

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** :

- D'autoriser les travaux d'extension du réseau public de distribution ENEDIS
- D'accepter que soient effectués les travaux d'extension du réseau public de distribution ERDF pour un montant de 5 924,04€
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de cette extension du réseau.

8. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Pose et entretien de deux doubles chicanes avenue de la gare et rue de la Chaussée : Convention avec le Département

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** :

- De conclure la convention relative à la pose de deux doubles chicanes sur les départementales RD 47B et RD 65 entre la commune et le Département
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents ou actes utiles à l'exécution de la présente décision.

9. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Centre-Bourg : Réhabilitation et extension du 1 rue du Château

Après en avoir délibéré,

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 19 voix POUR, DÉCIDE :

- D'approuver l'étude de requalification du 1 rue du château comme suit :
 - Phase 1 : Réhabilitation du rez-de-chaussée existant et extension équivalente à 44m² pour une première cellule commerciale pour un total de 180 500€ HT
 - Phase 1 (option) : Réhabilitation du premier étage pour un total de 91 800€ HT
 - Phase 2 : Réhabilitation et extension équivalente à 65m² pour une deuxième cellule commerciale pour un total de 188 000€ HT
- De fixer l'enveloppe budgétaire maximale à 569 495 € HT
- De conduire toutes les études et diagnostics préalables nécessaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires pour le financement de ce projet
- De déposer les demandes d'autorisation préalables et nécessaires
- De signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions

10. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Acquisition du 16 rue Fily (D77 et 78) : Exercice du droit de préemption

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE votent contre ;

Le Conseil municipal, à 19 voix POUR, **DÉCIDE** :

- D'acquérir par voie de préemption le bien situé au 16 rue Fily, cadastré section D 77 et D 78 d'une superficie totale de 2095 m² ;
- De fixer le prix de vente à 141 226,42€, ce prix étant conforme au prix de vente fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue par les services ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à exercer le droit de préemption au nom de la Commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents afférents à la présente.

11. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Cession du hangar, avenue de la Gare : Modification à la délibération n°2161

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de modifier la délibération n° 2161 comme suit :

« D'autoriser la vente du bien, sis parcelle B 2166 - Avenue de la Gare à la Société AMG LOCATION TP, représentée par Monsieur MORENO GARCIA au prix de 60 000€ »

12. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Cession ancien Ehpad Commune CCAS/ PARTENORD – Allée Pierre Wautriche

Considérant que, l'avis préalable du Conseil municipal doit être obtenu pour un changement d'affectation des locaux ou objets immobiliers ou mobiliers (art. L 2241-5 du CGCT), ce qui est le cas en l'espèce.

Considérant que Monsieur BEAUCHAMP ne participe ni au vote ni au débat et quitte la salle (PARTENORD HABITAT étant un office public du Département du Nord) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix POUR, **APPROUVE** la cession des parcelles susmentionnées par le CCAS à la société PARTENORD pour un montant de 239 000€.

13. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Manifestation d'intérêt spontanée pour la gestion d'une aire mixte camping et véhicules de loisirs

Suivant analyse des offres et avis UNANIME des membres du jury réunis en séance le 13 mai à 15h00, et dans le cadre des délégations qu'il a reçues, Monsieur le maire **INFORME** le conseil municipal de la décision de retenir la société Camping-Car Park :

- Achat et la pose du matériel nécessaire à la gestion d'une aire mixte de camping-cars et véhicules de loisirs selon les modalités décrites dans le cahier des charges pour un montant HT de 52 211 €
- Le taux de redevance s'élevant à 2/3 du chiffre d'affaires soit environ 66%
- La garantie redevance fixée à 1 600 € annuel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver en ces termes le contrat d'occupation du sol devant être conclu avec la société CAMPING CAR PARK comme annexé à la présente délibération et selon les modalités suivantes :
 - Durée de la convention fixée à 7 ans
 - Part fixe annuelle de 1 600,00 € et révisable chaque année à date anniversaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'accomplissement des présentes décisions

14. [COMMANDE PUBLIQUE] – Résorption de friches (Attribution)

Suivant analyse des offres et avis de la commission pour les marchés à procédure adaptée, réunie en séance le 13 mai 2022, et dans le cadre des délégations qu'il a reçues, Monsieur le Maire a attribué comme suit :

Lot	Entreprise	Prix HT
Lot 01 Désamiantage	SARL SODACEN	11 575,00 €
Lot 02 Démolition	SARL VANTERRA	21 080,00 €
TOTAL		32 655,00 €

15. [COMMANDE PUBLIQUE] – Travaux d'aménagement de jardins (Attribution)

Suivant analyse des offres et avis de la commission pour les marchés à procédure adaptée, réunie en séance le 25 avril 2022, et dans le cadre des délégations qu'il a reçues, Monsieur le Maire a attribué le marché à l'entreprise **France Environnement** pour un montant HT de **176 748,30 € HT**.

16. [COMMANDE PUBLIQUE] – Installation d'un système de vidéo protection urbaine (Attribution)

Suivant analyse des offres et avis de la commission pour les marchés à procédure adaptée, réunie en séance le 25 avril à 15h00, et dans le cadre des délégations qu'il a reçues, Monsieur le Maire a attribué le marché à l'entreprise **SAS DANIEL DEVRED** pour un montant HT de **99 193,00 € HT**.

17. [FINANCE PUBLIQUE] – Installation d'un système de vidéo protection urbaine : Demande de subventions

Invité à délibérer,

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE ne participent pas vote ;

Le Conseil Municipal, à 19 voix POUR, **DÉCIDE** :

- D'approuver l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune pour un montant de 99 193,00 € HT
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 19 014 € au titre du FIPD « S » ; soit à hauteur de 19,17 % de l'enveloppe des travaux
- De solliciter auprès de la Région, une subvention d'un montant de 29 757,90 € HT au titre du soutien aux équipements numérique de vidéoprotection; soit à hauteur de 30 % de l'enveloppe des travaux
- De préciser que les présentes décisions abrogent la délibération n°2170 en date du 22 décembre 2021
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions

Mme Stéphanie rejoint la séance à 19h17.

18. [FINANCE PUBLIQUE] – Installation d'une médiathèque au centre culturel (Informatique) : Demande de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver la fourniture et mise en place d'équipements informatiques compris dans le projet de transformation du centre culturel Patrick Masplet pour un montant de 60 000,77 € HT
- De solliciter auprès de la DRAC une subvention d'un montant de 30 000,39 € HT au titre de la Dotation Générale de Décentralisation ; soit à hauteur de 50,00 % de l'enveloppe de fourniture et d'installation des équipements informatique

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

19. [FINANCE PUBLIQUE] – Installation d'une médiathèque au centre culturel (Mobilier) : Demande de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver la fourniture et l'installation du mobilier compris dans le projet de transformation du centre culturel Patrick Masclat pour un montant de 99 302,58 € HT
- De solliciter auprès de la DRAC une subvention d'un montant de 39 721,03 € HT au titre de la Dotation Générale de Décentralisation; soit à hauteur de 40,00 % de l'enveloppe du mobilier
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

20. [FINANCE PUBLIQUE] – Centre-bourg – Réhabilitation et extension du 1 rue du Château : Demande de subventions

Ce point est reporté.

21. [FINANCE PUBLIQUE] –Subventions aux associations

Considérant que M. CRAYE et Mme GHADI ne participe ni au vote ni au débat et quitte la salle ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 21 voix POUR, **DÉCIDE**

- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de **200 €** à l'association **Le Cambrésis en fête**
- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de **400 €** à l'association **La 30^{ième} compagnie**
- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de **1 000 €** à l'association **BMX Arleux**
- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de **400 €** à l'association **Les Amis des orgues**
- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de **1 500 €** à l'association **ASLA**
- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de **50 €** à l'association **Le Devoir du Souvenir**

22. [FINANCE PUBLIQUE] – Réhabilitation et extension du centre culturel : Demande de subventions

Sur abstention de M. MAQUET, M. MERLIN et M. BRIDOUX ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **DÉCIDE** :

- D'approuver le projet de réhabilitation et extension du centre culturel Patrick Masclet, maîtrise d'œuvre comprise, pour un montant de 525 987,38 € HT
- De solliciter auprès de la DRAC une subvention d'un montant de 236 694,32 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation
- De solliciter auprès du Département une subvention d'un montant de 184 095,58 € au titre du PTS
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

23. [FINANCE PUBLIQUE] – Réalisation d'un emprunt de 600 000 €

Après consultation auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel, de la Banque Postal ainsi que de la Banque des Territoires, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a retenu l'offre du **Crédit Agricole** aux conditions suivantes :

Montant du prêt :	600 000,00 €
Taux d'intérêt fixe :	1,60 %
Type d'échéance :	Constant
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Montant de l'échéance :	13 763,28 € €
Frais de dossier :	500,00 €
Durée :	12 ans

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la contractualisation d'un emprunt de 600 000 € aux conditions susmentionnées avec le Crédit Agricole.

24. [FINANCE PUBLIQUE] – DOUAISIS AGGLO - Fonds de concours 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'affecter en section d'investissement le fonds de concours communautaire 2022 pour 89 000,00 € selon le plan de financement ci-avant présenté dans le cadre des travaux de création de jardins collectifs
- De mettre en réserve une enveloppe de 31 000,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention dressant les modalités de répartition du fonds de concours communautaire pour l'année 2022 ainsi que tout autre document et/ou acte utilisé au parfait accomplissement de la présente décision.

25. [FINANCE PUBLIQUE] – AMI Centre-Bourg, Ingénierie : Amortissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De fixer la durée d'amortissement de la subvention versée à DOUAISIS AGGLO d'un montant de 8 816,62 € à 5 ans
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'accomplissement des formalités comptables

26. [FINANCE PUBLIQUE] – Tarifs des services péri et extrascolaires

Considérant que M. BEAUCHAMP, M. COQUELLE et Mme LEFEBVRE votent CONTRE l'article 4 ;

Le Conseil municipal, après mise au vote

- A l'unanimité s'agissant des articles 1,2,3 et 5
- A 20 voix POUR concernant l'article 4

DÉCIDE de fixer les tarifs des services périscolaires et extrascolaires, ainsi que culturels, comme suit :

Article 1 : Tarifs du restaurant scolaire

Il est instauré une tarification sociale pour la restauration scolaire pour 1,00 €.

Les tarifs sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022 et demeureront applicables jusqu'à nouvelle décision du Conseil municipal :

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (QF)	TRANCHE	TARIF
Moins de 200	1	0,90 €
De 201 à 4 999	2	1,00 €
Plus de 5 000 (ou indéterminé)	3	4,90
Réservation tardive (après le vendredi 12h pour la sem suivante)		6,37 €
Annulation ou absence après 9h		4,90 €
Absence signalée sur le portail famille avant 9h		0,00 €
Adultes personnel communal		4,90 €
Enfant scolarisé à PALLUEL		8,36 €

Article 2 : Tarifs des services périscolaires et extrascolaire

Les tarifs sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022 et demeureront applicables jusqu'à nouvelle décision du Conseil municipal :

Garderie – Etude – Accueil de Loisirs	Unité	Arleux			Extérieur		
		Inf à 400	401 à 599	Sup à 600	Inf à 400	401 à 599	Sup à 600
Garderie Périscolaire (période scolaire et alsh)	L'heure	1,02 €	1,13 €	1,43 €	1,52 €	1,69 €	1,91 €
Etudes surveillées 16h30-17h45	La séance	1,48 €	1,67 €	2,21 €	2,47 €	2,78 €	3,30 €
Accueil de loisirs petites et grandes vacances	la semaine	30,19 €	33,57 €	39,00 €	58,54 €	64,98 €	75,84 €
Stage de foot (repas inclus)	La semaine	46,87 €	52,10 €	57,82 €	78,08 €	86,79 €	92,62 €

Article 3 : Tarifs de l'école municipale de musique

Les tarifs sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022 et demeureront applicables jusqu'à nouvelle décision du Conseil municipal :

ECOLE DE MUSIQUE		Arleux	Extérieur
Frais d'inscription à l'école de musique	L'année	22,41 €	24,67 €
Cours collectifs de solfège		137,82 €	181,81 €
1er instrument de musique			
(20 min)		150,16 €	206,58 €
(30 min)		158,69 €	255,82 €
(40 min)		174,52 €	310,39 €
2ème instrument de musique			
(20 min)		107,61 €	137,32 €
(30 min)		122,20 €	204,43 €
(40 min)		149,03 €	260,34 €
Cours collectif de violon			
		158,69 €	255,82 €
Cours d'orgue			
		158,69 €	313,47 €
Chorale			
	50,47 €	50,47 €	
Réduction famille à partir de la 2è inscription			
	-10,00 €	-10,00 €	
Location d'instrument			
	75,13 €	75,13 €	

Article 4 : Médiathèque et culture

Les tarifs sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022 et demeureront applicables jusqu'à nouvelle décision du Conseil municipal :

		Arleux	Extérieur
Adhésion à la Médiathèque	L'année	Gratuit	Gratuit
Spectacle conventionné			
Moins de 16 ans	L'entrée	5 €	5 €
Plus de 16 ans		10 €	10 €
Autres spectacles	L'entrée	5 €	5 €

Article 5 : Modalités

Il est précisé que :

- Les tarifs « **arleusiens** » s'appliquent pour les personnes qui sont inscrites au rôle des contributions directes ainsi que les agents communaux
- Les tarifs « **extérieur** » s'appliquent pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions précitées
- Le règlement des activités de musique pourra être échelonné au cours des trois premiers mois suivant le jour de l'inscription, et ce, pour tout montant supérieur à **60,00 €**
- Pour justifier de la tranche, il devra être fourni lors de l'inscription : le livret de famille, le dernier avis d'imposition ou non-imposition sur les revenus ou attestation CAF ou n° allocataire CAF et enfin un justificatif de domicile récent.

Etant précisé que le quotient familial peut être obtenu auprès de la CAF ou par application de la formule suivante :

$$(\text{revenu fiscal de référence} / 12) / \text{nombre de part}$$

27. [FINANCE PUBLIQUE] – Budget principal : Décision modificative n°1

Invité à délibérer sur la proposition de décision modificative n°1 du budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
74	7411	Dotations forfaitaires		-5 067,00 €
74	74121	Dotations de solidarité rurale		8 113,00 €
74	74127	Dotations nationales de péréquation		-7 077,00 €
77	7788	Produits exceptionnels divers		3 642,00 €
023		Virement à la section d'investissement	-389,00 €	
TOTAL			-389,00 €	-389,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	Article	Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
21	2111	344	Acquisition immobilière	60 000,00 €	
21	2152	OPNI	Installations de voirie		
21	2158	OPNI	Autres installations		
23	2313	310	Accessibilité des ERP		
21	2135	309	Revitalisation centre-bourg		
23	2313	311	Ateliers municipaux		
21	2138	316	Reconquête des espaces naturels	-60 389,00 €	
			Virement à la section de fonctionnement		-389,00 €
TOTAL				-389,00 €	-389,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres; **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à – 389,00 € en section de fonctionnement et – 389,00 € en section d'investissement.

28. [URBANISME] – Permis de construire et permis d'aménager

PERMIS ACCORDES :

- PC 059 015 22 O 0001 _ 76 rue Freycinet _ Garage

PC ANNULES :

- PC 059 015 22 O 0004 _ Lotissement STEMPNIAK _ Construction d'une maison individuelle

PA RENOUELE

- PA 059 015 19 O 0001 _ Rue André Joseph Leglay B 346p, B 2146, B 2148 et B 2149 _ Aménagement d'un lotissement de 4 lots

29. [URBANISME] – Déclarations préalables de travaux

TRAVAUX AUTORISES :

- DP 059 015 22 O 0003 _ 6 rue du 8 mai 1945 _ Extension
- DP 059 015 22 O 0007 _ 222 voie des Meuniers _ Aménagement de combles
- DP 059 015 22 O 0008 _ 6 Avenue de La Gare _ Réfection charpente et toiture, pose de velux
- DP 059 015 22 O 0010 _ 52 rue de Douai _ Abri de jardin
- DP 059 015 22 O 0011 _ 91 Impasse Valériane _ Portail

TRAVAUX REFUSES :

DP 059 015 22 O 0009 _ 197 rue Saint Honorine _ Pergola _ Distance réglementaire d'implantation non respectée

30. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Déclarations d'intention d'aliéner

- 72 Chemin des Biselles (D 1551 _ D 1554)
- 5666 T Le Becquet (C 1485)
- 7 Route de Bugnicourt (B 930)
- 21 rue du 8 mai 1945 (B 1350)
- 40 rue du 8 mai 1945 (D 991)
- 56 rue du Marais (D 2063 _ D 2045)
- Rue du Marais (D 2045 partie _ D 2063)
- 17 rue André Joseph Leglay (B 1315)
- 38 rue Sainte Honorine (ZI 446)
- 56 rue du Marais (D 157 pour partie)

Vu, le secrétaire de séance, M. Jean Louis POPULAIRE

Les membres du Conseil Municipal,

VANDEVILLE Bruno	MORY Laurence
GIBERT Serge	LAURENT Laëtitia
GHADI Fatima	GLABIEN Arnaud
CRAYE Jean-Paul	MARCHISET Géraldine
SIX Bertrand	DE GUBERNATIS Philippe
VALETTE Ludovic	DELPLANQUE Cathy
PANNECOCKE Laëtitia	DESCAMPS Sébastien
BLONDEL Stéphanie	BEAUCHAMP Charles
MAQUET Eric	PINHEIRO Martine